SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-neuf janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel LAMY**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 25 JANVIER 2017

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Pascal HERVIER, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Emmanuel LAMY, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Franck TABAALI, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Philippe VERRIER, DELEGUE TITULAIRE Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT

LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Bernard DUMORTIER, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNES NON REPRESENTEES

MAREIL-MARLY

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Jean-Michel ARBASSETTE, Directeur adjoint des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***13***
Délégués comptant pour le vote	:	***12***

REUNION DU 25 JANVIER 2017

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre la séance à 18h00.

Monsieur ALZINA, représentant la Ville de Chambourcy, est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016
- Compte rendu des actes du Président
- Rapport d'orientation budgétaire
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 6 DÉCEMBRE 2016

Sans observation, **le Président** soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Le Comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016.

COMPTE RENDU DES ACTES DU PRÉSIDENT

Le Président rend compte de deux décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétences.

Il cède la parole à Madame BRANDENBURG.

Madame BRANDENBURG explique que la réglementation impose d'instrumenter les déversoirs d'orage ayant une charge de pollution supérieure à 120 kilogrammes par an, ce qui est le cas des déversoirs d'orage du SIA, excepté celui du 10 rue Jean Jaurès à Saint-Germain-en-Laye, pour être totalement conforme la réglementation. Cependant, elle indique que les installations du SIA étaient conformes malgré tout, car une dérogation à la réglementation a été prévue. Cette dérogation mentionne que si 70 % des pollutions sont instrumentées, peu importe si certains sont supérieurs à 120 kilogrammes et ne sont pas instrumentés. Le SIA est donc dans la légalité.

Elle souligne que ce déversoir, place Aschaffenburg, est important et reprend toute la branche de Fourqueux. Par conséquent, il a été décidé de l'instrumenter cette année pour compléter et connaître réellement le réseau.

Le Président estime qu'il s'agit d'une bonne mesure.

Le Comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Président présente le rapport et annonce qu'en ce qui concerne la validation du schéma directeur, l'enquête publique doit démarrer incessamment. Il ajoute qu'il espère recevoir l'autorisation de la police de l'eau en juillet 2017. Il mentionne qu'il en a discuté avec le Préfet afin d'accélérer les délais et explique que la procédure est justifiée, mais extrêmement longue et que les bureaux spécialisés à la Préfecture ou à l'échelon régional sont débordés. Il espère que tout sera prêt afin de démarrer les travaux dès juillet.

Au sujet de la date du commencement des travaux, le rapport mentionne « ou au plus tard début 2018. » Le Président insiste auprès de Madame BRANDENBURG pour que les travaux débutent fin 2017, car le Syndicat attend depuis trop longtemps.

Le Président aborde ensuite le détail des orientations budgétaires et fait observer que le rapport est très détaillé, grâce à la diligence, la précision et la rigueur des services du Syndicat. Il les en remercie.

Il fait remarquer qu'il est prévu des dépenses stables en 2017 pour la section d'exploitation, en comparaison avec l'année 2016. De même, les recettes ne devraient pas beaucoup évoluer.

À la section d'investissement, en dépenses, le Président note, au sujet du programme des travaux, que les phases de la maîtrise d'œuvre liée au suivi des travaux seront budgétées sur l'exercice 2018. Il demande s'il est possible qu'une partie soit budgétée sur 2017 afin de gagner du temps.

À propos des dépenses d'investissement, il souligne que pour les opérations prévues pour le ru de Buzot dans le rapport qui a été commandé, réalisé et présenté aux maires et à leurs délégués rien n'est prévu. Il ajoute que le ru de Buzot est concerné par le schéma directeur, mais que ce dernier n'intègre pas les résultats et les propositions contenues dans l'étude sur le ru de Buzot.
Sachant que les communes s'occupent de la partie aménagement du territoire, il demande a Madame BRANDENBURG qui a en charge l'autre partie des travaux.

Madame BRANDENBURG répond que le financement sera à étudier mais ajoute qu'en ce qui concerne le calendrier, tous les travaux sur le ru de Buzot devront faire l'objet d'un dépôt de dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, comme pour le schéma directeur à la police de l'eau. Elle précise qu'un débusage du ru, ainsi que sa modification de lit mineur et de profil en travers, devront faire l'objet d'un dépôt au titre de la loi sur l'eau.

Elle mentionne qu'une réunion de restitution de l'étude concernant le ru de Buzot a eu lieu et a abouti à un échéancier de projets. Ces projets comportent cinq opérations qui peuvent être réalisées sur les communes de Chambourcy, Fourqueux, Saint-Germain et Le Pecq à échéance courte, entre deux ans et cinq ans. Les autres opérations sont à échéance plus longue. Elle souligne que, si les communes souhaitent voir aboutir ces opérations, la première étape sera de réaliser des études d'avant-projet pour déposer un dossier de loi sur l'eau. Elle avertit que ce ne sera pas le cas en 2017.

Le Président indique que son propos ne portait pas sur 2017, mais sur les opérations liées aux études sur le ru de Buzot qui seront réalisées suite au schéma directeur. Il mentionne que certaines parties de ces études concernent les eaux pluviales. Il demande si des domaines de recouvrement existent entre le Syndicat et les communes.

Madame BRANDENBURG lui répond que le bassin de Saint-Léger est concerné et que celui-ci fait l'objet d'un projet dans le schéma directeur assainissement, car, pour le moment, l'exécutoire du bassin de Saint-Léger est le réseau unitaire. C'est pour cette raison qu'un des projets du schéma directeur consiste à remettre ce bassin dans le ru de Buzot et qu'il fait partie du dossier loi sur l'eau du Syndicat.

Elle indique que, dès réception du dossier loi sur l'eau pour le schéma directeur, le bassin Saint-Léger pourra être de nouveau mis en service, être étanché et remis dans le ru. Elle ajoute qu'il n'y aura d'autres impacts que les impacts qualitatifs, car les déversoirs évacuent dans le ru de Buzot. Ainsi, si des réaménagements ou des projets de réouverture à l'aval des déversoirs sont prévus, mieux vaut que le bassin de stockage restitution du réseau unitaire soit réalisé afin de rouvrir les rus en aval.

Le Président note qu'il s'agit plutôt d'un problème de cohérence et de coordination.

Monsieur SAILLARD mentionne que le groupe de travail s'était demandé si le Syndicat pouvait porter le dépôt du dossier de loi sur l'eau et les études de faisabilité.

Le Président demande à Monsieur SAILLARD de faire signer une lettre à tous les maires leur soumettant cette proposition, ce qui sera, selon lui, la meilleure façon de se coordonner.

Monsieur LABRE intervient pour signaler que, s'il revient au Syndicat de déposer le dossier loi sur l'eau pour les aménagements à court terme du ru de Buzot, cela n'entre pas en contradiction avec le fait que les communes sont les maîtres d'ouvrage sur certains de ces aménagements. En effet, dans certains cas, ils s'intégreront dans un environnement paysager qui ne comporte pas que le ru de Buzot. Par conséquent, il souhaite que la question de la maîtrise d'ouvrage soit examinée au cas par cas.

Monsieur SAILLARD confirme qu'il ne s'agit pour les communes et le Syndicat que de se coordonner pour le dépôt du dossier de loi sur l'eau. Il mentionne que, si le Syndicat intervient, il signera en tant que mandataire, et les communes signeront le dossier pour la partie les concernant. Il souligne que, dans tous les cas, le Syndicat ne se substituera pas aux communes.

Madame BRANDENBURG complète en mentionnant qu'elle a prêté attention aux dossiers de loi sur l'eau et qu'il est possible de demander à la Préfecture de dissocier les maîtres d'ouvrage si chaque ouvrage est géré ou réalisé par un maître d'ouvrage différent. Pour ce faire, il suffit d'en avertir la police de l'eau pour qu'elle dissocie les arrêtés.

Le Président indique qu'il faut profiter du fait que le Syndicat organise encore des réunions afin de simplifier les procédures et considère qu'il est heureux que les membres du Comité appartiennent tous à la même Communauté d'agglomération.

Il reprend la lecture du rapport d'orientation budgétaire. En ce qui concerne les recettes d'investissement, il demande à Monsieur ARBASSETTE ce que signifient les transferts de droit à déduction de TVA pour un montant de 6 000 euros.

Monsieur ARBASSETTE explique qu'il s'agit d'un report de l'année 2016 à 2017. En effet, dans le cadre de la récupération de TVA avec le fermier, le Syndicat a encore des restes à réaliser en fin d'année qui correspondent aux sommes que le Syndicat a mandatées et pour lesquelles il n'a pas encore récupéré la TVA.

Le Président fait observer que la présentation ressemble plus à un projet de budget qu'à un rapport d'orientation budgétaire.

Il s'enquiert d'éventuels commentaires de la part des membres du Comité.

En l'absence de commentaires, **Le Président** souligne que le Syndicat agit au mieux pour que les choses bougent. Il rappelle qu'il l'évoque chaque année et, chaque année, le Syndicat se heurte aux mêmes délais d'études.
Il demande à ses collègues si, dans leur commune respective, ils ont pu prendre les mesures communales qui s'imposaient après les inondations de l'année précédente.
Se tournant vers Madame PEUGNET, il mentionne qu'il a connaissance du fait que des mesures communales doivent être prises, sachant que les délais d'intervention sont toujours très longs. Il ajoute qu'en ce qui concerne le SIA, l'intervention a trait au bassin Saint-Léger.

Monsieur SAILLARD répond que le Syndicat en a parfaitement conscience et tente, depuis cinq ans, de faire avancer les choses. Il rappelle que le Syndicat a travaillé dans un premier temps avec HYDRATEC, a rompu avec HYDRATEC, puis il y a eu le déversoir d'orage Prairies. Ensuite, le Syndicat a engagé le contentieux HYDRATEC, puis une nouvelle étude pour le schéma directeur. Aujourd'hui, le Syndicat est dans la première année d'application du schéma directeur.
Il reconnaît que le Syndicat se heurte à des délais administratifs qu'il tente de réduire au mieux.

Le Président s'enquiert des réalisations prévues sur le bassin Saint-Léger pour que les inondations de l'année précédente ne se reproduisent pas. Il mentionne que peu importe aux riverains de savoir que le Préfet n'a pas signé son arrêté sur la loi sur l'eau.

Il cède la parole à Madame BRANDENBURG pour de plus amples explications quant aux réalisations et aux échéances.

Madame BRANDENBURG explique que le problème tient au fait que les crêtes du bassin de Saint-Léger sont plus basses du côté des habitations que du côté du bois Saint-Léger. Par conséquent, lorsque le bassin est en charge, l'eau déborde d'abord vers les habitations de la rue Saint-Léger et non en direction du bassin où les champs d'expansion sont plus grands.

Elle mentionne que le Syndicat avait tout d'abord pensé à un mur étanche renforcé entre les habitations et le bassin. Elle ajoute que les travaux étaient assez importants avec des micros pieux et une nouvelle clôture. Ils auraient été réalisés dans un espace boisé, dans une zone naturelle du PLU de Saint-Germain. Il a donc été décidé de créer un merlon, c'est-à-dire une bute de terre d'un mètre de hauteur et de trois mètres de large.

Le Président lui demande quand les premiers coups de pelleteuse auront lieu.

Madame BRANDENBURG lui annonce que le Président recevra le rapport d'ici à deux semaines et les pelleteuses commenceront leur travail au mois de mars 2017.

Le Président lui souligne que cela ne saurait être retardé.
Il fait observer que le rapport d'orientation budgétaire est constitué majoritairement de reconductions dans l'attente de la loi sur l'eau et de son application par Monsieur le Préfet sous forme d'un arrêté attendu pour le mois de juillet.

Il s'enquiert d'éventuelles observations de la part des membres du Comité.

Sans observation de la part du Comité, le Président soumet la délibération au vote.

Le Comité adopte, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire.

Le Président lève la séance à 18h25.